



Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 60 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 22 Absent(s) excusé(s) : 35 Absent(s) : 6
---	---	--

Date de convocation : 10 décembre 2024

Vote(s) pour : 82
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 16 décembre 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2024-12-16-CM-9 :

Inscription de crédits d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2025.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-1,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5217-10-9,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 5 février 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 8 juillet 2024 portant adoption du Budget Supplémentaire 2024,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 30 septembre 2024 portant adoption de la Décision Modificative n° 1-2024,
CONSIDERANT la date de vote du Budget Primitif qui interviendra en février 2025,
CONSIDERANT la nécessité de pouvoir rembourser avant le vote du budget, en cas d'excédent de trésorerie, les crédits long terme reconstituables et les crédits dits « revolving »,
CONSIDERANT la nécessité d'engager des dépenses d'investissement pour la gestion des affaires courantes avant le vote du Budget Primitif 2025,

DECIDE d'ouvrir par anticipation des crédits à hauteur de 7 500 000 € sur le budget principal et de 1 400 000 € sur le budget annexe Archéologie Préventive à l'article 16449 « Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie »,

DECIDE d'inscrire, par anticipation sur le vote du Budget Primitif 2025, des crédits à hauteur de 6 000 000 € au budget principal en section d'investissement conformément au tableau ci-après :

Chapitre	Montant total voté 2024 (hors restes à réaliser)	Crédits ouverts par anticipation
20 - Immobilisations corporelles	8 890 182	1 000 000

204 – Subventions d'équipements	12 543 301	1 000 000
21 - Immobilisations corporelles	18 946 970	1 500 000
23 - Immobilisations en cours	25 059 584	2 500 000
Total	65 440 037	6 000 000

DECIDE d'inscrire, par anticipation sur le vote du Budget Primitif 2025, des crédits à hauteur de 2 800 000 € au budget annexe Transports publics en section d'investissement conformément au tableau ci-après :

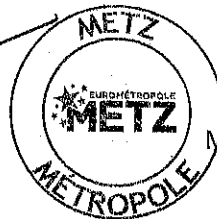
Chapitre	Montant total voté 2024 (hors restes à réaliser)	Crédits ouverts par anticipation
20 - Immobilisations corporelles	1 920 067	300 000
21 - Immobilisations corporelles	5 957 496	1 500 000
23 - Immobilisations en cours	3 750 000	1 000 000
Total	11 627 563	2 800 000

Metz, le 17 décembre 2024

Le Secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services




Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20241216-2024-12-DC9-DE

Numéro de l'acte : 2024-12-DC9
Date de décision : lundi 16 décembre 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Inscription de crédits d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2025
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/12/2024
Numéro AR : 057-200039865-20241216-2024-12-DC9-DE
Document principal : 99_DE-9.pdf

Historique :

18/12/24 09:16	En cours de création	
18/12/24 09:17	En préparation	Catherine DELLES
18/12/24 11:29	Reçu	Catherine DELLES
18/12/24 11:29	En cours de transmission	
18/12/24 11:39	Transmis en Préfecture	
18/12/24 11:48	Accusé de réception reçu	